

Durant les années que j'ai mentionnées, mais prétendre que notre vote s'inspirera des motifs auxquels il songe, c'est tout à fait contraire à notre Règlement, et le ministre des Finances le sait mieux que personne. Il devrait cesser d'enfreindre le Règlement.

**M. l'Orateur:** J'ignore à quoi songe le ministre, mais les observations qu'il a faites jusqu'ici, si je l'ai bien compris, ne sont pas contraires au Règlement.

**L'hon. M. Martin:** Je sais très bien ce qu'il va faire.

**M. l'Orateur:** Il expose les conséquences d'un vote défavorable à un projet de loi. Cela me semble tout à fait dans l'ordre.

**L'hon. M. Fleming:** C'est précisément cela: j'exposais les conséquences du vote de l'honorable vis-à-vis. J'ignore le premier mot des raisons qui pousseront le député à voter de cette manière, car il n'en a pas lui-même; pas de raison valable, en tout cas.

La mesure libérera les provinces de la camisole de force que les ententes précédentes leur avaient imposée. Comme le ministre l'a signalé cet après-midi, elle aura pour effet de restaurer les relations qui, en vertu de la constitution, devraient exister entre les provinces et le gouvernement fédéral, ainsi qu'entre les différentes provinces et les contribuables qui y demeurent. Elle remettra la responsabilité à qui de droit. Les honorables vis-à-vis veulent voter contre cette amélioration qui s'impose au plus haut point et qui est très souhaitable.

En second lieu, dans la nouvelle formule, le gouvernement fédéral offre de percevoir, pour les provinces, sans qu'il leur en coûte un sou, les impôts sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés qu'elles voudront elles-mêmes imposer. Nos vis-à-vis veulent voter contre la mesure. Dans son discours d'aujourd'hui, le représentant de Gloucester a beaucoup parlé de cette question. Nous ne demandons pas aux provinces de nous céder le droit de prélever leurs propres impôts; en vertu de la constitution, elles sont libres de prélever leurs impôts. Mais si elles veulent que nous les prélevions pour elles, nous leur disons que l'assiette fiscale doit être la même. C'est indispensable. Tout ceux qui sont au courant du prélèvement fiscal le savent, monsieur l'Orateur, mais le député de Gloucester l'ignore.

Par conséquent, je déclare en deuxième lieu, monsieur l'Orateur, que les députés qui voteront contre le bill se prononceront contre l'occasion que le gouvernement fédéral fournit à ses propres frais aux provinces, de leur assurer ce service, de prélever pour elles leurs impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Les députés qui connaissent bien les dispositions de la mesure et qui savent combien le premier ministre de Terre-Neuve s'est réjoui des propositions du gouvernement actuel ont dû être étonnés lorsque, à la fin du fastidieux discours de 80 minutes qu'il a prononcé hier, le député de Bonavista-Twillingate a annoncé qu'il voterait contre le projet de loi. Quelques autres députés nous ont fait savoir qu'ils inscriraient eux aussi un vote négatif. Je pense au député d'Essex-Est et à quelques autres.

**L'hon. M. Martin:** Qu'ai-je dit?

**L'hon. M. Fleming:** Contre quoi vont-ils voter, monsieur l'Orateur? Tout d'abord, ils vont s'opposer à ce qu'on libère les provinces des fers dont les avait chargées l'arrangement que l'ancien gouvernement avait imposé.

**L'hon. M. Martin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis d'avis que le ministre des Finances se lance dans des considérations qui sont contraires à notre Règlement. Aucun député n'a le droit d'interpréter le vote de qui que ce soit à la Chambre. Mon honorable ami est en train de nous attribuer des arrière-pensées et il s'écarte des règles qui régissent nos débats. Il est libre de soutenir que nous avons l'intention de voter pour des raisons qu'il n'accepte pas, ou de faire des observations de ce genre,